



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 27 août 2020

Concerne : dépôt de point à l'ordre du jour du Conseil du 3 septembre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 27 août 2020 :

1. Interpellation relative à la sécurité du passage à niveau à Bertrix, rue du Saupont

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ce point.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

1. Interpellation relative à la sécurité du passage à niveau à Bertrix, rue du Saupont

Récemment, Infrabel postait sur facebook l'image d'un rouleau compresseur traversant les voies à hauteur du passage à niveau du Saupont alors que les barrières étaient en train de descendre. Visiblement, nous avons frôlé de peu la catastrophe ce jour-là.



Cet incident révèle la dangerosité de ce passage à niveau et soulève une série d'interrogations.

1. Concernant l'incident à proprement parler

Y-a-t-il eu enquête et sanction envers la personne conduisant l'engin ?

Infrabel envisage-t'il une modification de l'infrastructure afin d'éviter que de tels comportements ne puissent se répéter ?

2. Concernant la sécurité de ce même passage pour les piétons.

A ce même passage à niveau, refait à neuf depuis peu, nous pouvons constater un problème concernant le passage pour les piétons : il y a deux zones pour piétons de chaque côté de la route, délimitées par un simple marquage au sol. A chaque extrémité de ces espaces, un problème se pose et oblige les piétons, PMR, ou personnes avec landau, à emprunter la route.

Ci-dessous, la preuve en images :

> Passage à droite, en venant de la Rue du Saupont

Des blocs de béton dont le but semble être de protéger le mécanisme empiètent sur le passage.



> **Passage à gauche, en venant de la Rue du Saupont**

Une glissière protégeant le signal lumineux empêche totalement le passage des piétons.



> **Passage à droite venant de la Rue de la Gare**

Un treillis métallique empêche tout passage sur le trottoir



> **Passage à gauche, en venant de la Rue de la Gare**

Le poteau se trouve au milieu du trottoir.



Comment des ingénieurs ont-ils pu, en 2020, concevoir un aménagement de la chaussée en ignorant à ce point la sécurité des piétons ?

Un contact peut-il être pris avec Infrabel afin de régler ces différents problèmes ?

3. Concernant le projet de création d'un passage sous voies en lieu et place de ce passage

Le plan de rénovation urbaine envisageait la création d'un passage sous voies au niveau de la Rue Al Paul. Où en est ce projet ? **Est-il encore possible, à ce stade de la réflexion, de remettre en question l'opportunité de ces travaux** compte-tenu du coût important que ceux-ci vont engendrer pour les finances publiques, mais aussi du fait qu'une alternative plus « light » est imaginable ?

En effet, par la route, il y a entre le passage actuel et les ponts existants (Rue de Blézy) respectivement 405 mètres et 402 mètres. A vol d'oiseau : 316 et 322 m. Ce n'est pas phénoménal comme distance.

Lorsque le passage à niveau a été fermé dernièrement pour refaire tout à neuf, pendant plusieurs mois, les véhicules faisaient sans problème le petit détour par la Rue de Blézy. Les seuls qui étaient un peu gênés sont les piétons (venant de la rue du Saupont) qui souhaitaient se rendre à la gare ou à la librairie.

Dès lors, un détournement définitif du trafic des véhicules motorisés via les ponts de la Rue de Blézy et de la Bruyère, complété par un passage sous (ou sur) voies (en lieu et place du passage à niveau actuel), moins coûteux, serait bien suffisant (ce dernier étant d'ailleurs prévu dans la fiche N°6 du plan de rénovation urbaine).